

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Portant nomination du délégué à la protection des données à caractère personnel

REFERENCES DGPRRST\_ARR-2024-429

### LE MAIRE DE VILLEURBANNE

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et, notamment, ses articles 37, 38, 39.

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligation des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu l'arrêté 2024-DJCOP-ARR-2024-275 en date du 4 avril 2024 portant désignation du délégué à la protection des données,

**CONSIDERANT** que le règlement et ses dispositions susvisées imposent la nomination d'un délégué à la protection des données à caractère personnel ;

**CONSIDERANT** la nécessité, pour le délégué à la protection des données, de faire le lien entre les administrés et la collectivité en matière de protection des données personnelles et de respect des droits d'accès aux données ;

**CONSIDERANT** la fin de l'exercice par intérim de la mission de délégué à la protection des données par Madame Sandrine CARON désignée par l'arrêté susvisé ;

**CONSIDERANT** que la désignation du délégué à la protection des données à caractère personnel par le responsable de traitement fait l'objet d'une publication des coordonnées du délégué et d'une communication à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ;

DIRECTION GENERALE  
PILOTAGE DES  
RESSOURCES, RELATIONS  
SOCIALES ET DES  
TRANSFORMATIONS

Hôtel de ville  
Entrée du public : avenue  
Aristide Briand - Villeurbanne  
métro gratte-ciel  
téléphone 04 78 03 67 67

adresse postale  
Hôtel de ville  
CS 65051  
69601 villeurbanne cedex  
en rappelant le service  
concerné

## ARRETE

**ARTICLE 1** Madame Lydiane PHILIPPE est désignée Déléguée à la protection des données pour la ville de Villeurbanne à compter du 28 août 2024.

**ARTICLE 2** L'arrêté n°2024-DJCOP-ARR-2024-275 en date du 4 avril 2024 est abrogé à compter de la date de prise d'effet susmentionnée.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté sera notifié à madame Lydiane PHILIPPE et ampliation sera donnée à madame la Préfète du Rhône ainsi qu'à la CNIL.

**ARTICLE 4** Madame la Directrice Générale des Services de Villeurbanne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après transmission en Préfecture et publication sur le site internet de la Ville.

**ARTICLE 5** Outre le recours gracieux qui s'exerce dans le même délai, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la complétude des formalités de notification et de publicité.

Villeurbanne, le 06 septembre 2024

Cédric Van Styvendael  
mairie de Villeurbanne

